



COMMUNE DE LEIMBACH

COMPTE-RENDU

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du 8 juillet 2021 à 18h30

Nbre de conseillers élus	15	Nbre de conseillers excusés	2
Nombre de conseillers en fonction	15	dont procurations	./.
Nbre de conseillers présents	11	Nbre de conseillers absents	2

L'an deux mil vingt-et-un, le huit juillet à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal dont le nombre en exercice est de quinze, régulièrement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Philippe ZIEGLER**, Maire, pour délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Damien EHRET, Maurice RUEFF, Christelle CLAERR, adjoints, Etienne PETER, Michaël WAGNER, Bernard BOESCH, Jérôme LUTRINGER, François SCHNEBELEN, Sandra PFISTER, Marie-Thérèse SEYFRIED.

Etaient excusés : Audrey TA DINH, Jennifer BRAUER.

Etaient absents : Christian MICHEL, Frédéric CLAERR

ORDRE DU JOUR

DEL2021-24 – ONF – Programme des travaux d'exploitation 2021 – Etat de prévision des coupes

DEL2021-25 – Approbation du projet GERPLAN – Aménagement paysager du site de la salle polyvalente

DEL2021-26 – Acquisition de terrain route de Roderen pour régularisation de l'emprise publique

Divers

DEL2021-24 – ONF – Programme des travaux d'exploitation 2021 – Etat de prévision des coupes

Monsieur le Maire présente le programme 2021 de coupes et de travaux forestiers proposé par l'ONF qui vient d'être communiqué à la commune.

La prévision des coupes à façonner telle que présentée, engendrerait une dépense estimée à 8 203 € et une recette de vente de bois de 9 220 €, soit un bilan net prévisionnel positif de 1 017 €.

Toujours selon le programme établi par l'ONF, des travaux divers de maintenance, cynégétiques, et de sécurité, nécessiteraient également d'être réalisés pour un montant total de 3 710 €.

Le présent programme de travaux de l'ONF étant communiqué postérieurement au vote du budget primitif 2021, Monsieur le Maire propose que sa validation soit conditionnée par l'engagement à ce que les recettes puissent être comptabilisées sur le même exercice budgétaire que les dépenses, et ce, afin de préserver l'équilibre du budget des travaux forestiers.

A défaut, la commune se réserve le droit de demander l'étalement des travaux sur deux années (2021 et 2022).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- **approuver** le programme prévisionnel des travaux forestiers pour 2021 tel qu'il a été présenté par l'ONF, **sous conditions budgétaires spécifiées ci-dessus** ;
- **autoriser** le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces relatives à la présente décision.

DEL2021-25 – Approbation du projet GERPLAN – Aménagement paysager du site de la salle polyvalente

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de l'aménagement paysager du site de la salle polyvalente, y compris de l'aire de jeux, la commune a la possibilité de demander l'intégration de ces travaux de plantations dans le projet GERPLAN 2022 géré par la Communauté de Communes Thann – Cernay.

Ces plantations concerneront le pourtour de l'aire de jeux, ainsi que toute la longueur du parking de la salle polyvalente côté route de Roderen.

Le choix des plantations définies par ce dispositif doit encore être arrêté et des devis correspondants demandés.

Une subvention auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace (CEA) sera sollicitée par le biais de la Communauté de Communes de Thann – Cernay.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- **approuver** le projet GERPLAN au titre de 2022 pour l'aménagement paysager du site de la salle polyvalente, ainsi que du pourtour de l'aire de jeux ;
- **demander** l'établissement de devis correspondants au choix des plantations définies par le dispositif GERPLAN ;
- **solliciter** une subvention auprès de la Collectivité Européenne d'Alsace, par l'intermédiaire de la Communauté de Communes de Thann - Cernay ;
- **autoriser** le Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces afférentes à la présente décision.

DEL2021-26 – Acquisition de terrain route de Roderen pour régularisation de l'emprise publique

Monsieur le Maire explique que suite à la création du Lotissement « Le Clos d'Antoine » route de Roderen par la Sté CITY INVEST SARL sise 59 A rue de Mulhouse 68790 MORSCHWILLER-LE-BAS, un procès-verbal d'arpentage numéroté 563 avait été établi en date du 26 février 2021 par le Cabinet de Géomètre GÉOP de Cernay.

Dans le but de la régularisation de l'emprise publique, Monsieur le Maire propose l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle nouvellement créée, cadastrée sous le n° 350/116, section 05, d'une superficie de 9 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- **approuver** l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle précitée en vue de la régularisation de l'emprise publique ;
- **accepter** de prendre en charge les frais et émoluments en découlant ;
- **autoriser** la Maire, ou son représentant, à signer toutes pièces afférentes à la présente décision.